



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-186

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

73-2020-09-01-024 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de gestion domaniale (1 page)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-30-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie (2 pages)

Page 5

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-09-01-024

Arrêté portant subdélégation de signature en matière de
gestion domaniale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie,

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale prise par M. Pascal BOLOT, en qualité de préfet de la Savoie, sera exercée par M. Bernard PORRET, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur chargé du pôle Expertise financière, et par Mme Nadine GRONDIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques .

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Annie LAMETERY, administratrice des Finances publiques, adjointe du directeur.

Art. 3. - En ce qui concerne les opérations :

- Se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.

- Se rapportant aux passations au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.

délégation de signature est accordée aux personnes suivantes :

- M. Gérard DUFEY, inspecteur des Finances publiques,
- M. Lionnel LARRAZET, inspecteur des Finances publiques

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté de subdélégation de signature pris en matière domaniale le 11 septembre 2019.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 1^{er} septembre 2020

Pour le Préfet,

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques

signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-09-30-001

Arrêté portant subdélégation de signature de
Mme Florence BEAUME, directrice des archives
départementales de la Savoie



Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 61-2020 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie,

Sur proposition de Mme la directrice des archives départementales,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Florence BEAUME**, directrice des Archives départementales de la Savoie, la délégation conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 susvisé, sera exercée par **Mme Fabienne CHABERT** pour les matières énumérées ci-dessous :

a) contrôle scientifique et technique des archives des collectivités territoriales :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt des archives des communes aux archives départementales en application des articles L.1421-7 à L.1421-9 du code général des collectivités territoriales,
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements,
- visas préalables à l'élimination des documents d'archives des collectivités territoriales.

b) contrôle des archives publiques et privées découlant du code du patrimoine et des décrets du 3 décembre 1979 relatifs aux archives :

- documents liés au contrôle de la conservation, du tri, du classement, de l'inventaire et de la communication des archives des services de l'État, des établissements et entreprises publics, des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public et des officiers publics ou ministériels,
- visas préalables à l'élimination des documents d'archives des services de l'État,
- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.

c) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :

- correspondances et rapports.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 : La directrice des archives départementales de la Savoie et **Mme Fabienne CHABERT** sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 30/ 09 /2020

Signé : Florence BEAUME